

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉCONOMIE ET DU NUMÉRIQUE	

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris le 4 mai 2015



**Investissements d'Avenir :
Action Projets Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir (P3A)
Lancement du troisième appel à projets dans les secteurs agricole et agroalimentaire :**

Piloté par le Commissariat général à l'Investissement (CGI), le Programme d'Investissements d'Avenir permet à la France d'accroître sa compétitivité en soutenant l'investissement et l'innovation des entreprises et en accélérant l'adaptation des secteurs d'activité aux mutations économiques et à la concurrence internationale. C'est un enjeu fort en particulier dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, où la France se doit d'investir pour saisir les opportunités en termes de marchés tout en apportant des solutions d'avenir aux défis alimentaire, économique, environnemental et social. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de mobiliser une enveloppe dédiée de 120M€ au sein du 2nd programme d'Investissements d'avenir au travers d'une action spécifique « projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » opérée par l'établissement public FranceAgriMer.

A la suite des deux appels à projets lancés à la fin du mois de janvier portant sur la «Reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe» et la «Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole» dotés respectivement de 20 M€ et 14 M€, un troisième appel à projets «**Innovation et compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires**» est lancé.

Cet appel à projets, doté d'une enveloppe de 45 M€, est ouvert à l'ensemble des filières du secteur agricole et agroalimentaire et s'inscrit dans le cadre des priorités identifiées dans les « stratégies 2025 de filières » et dans le plan industriel Agroalimentaire « Produits innovants pour une alimentation sûre saine et durable » de la Nouvelle France Industrielle. Il est ouvert à partir du 30 avril et est composé de 2 volets : un volet générique dénommé « **projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires** » (PS2A) ayant pour objectif de favoriser le développement et la mise sur le marché d'innovations ou la réalisation d'investissements structurants pour la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires ; un volet simplifié, visant à stimuler le processus d'innovation dans ces filières, avec un accès facilité, dénommé « **initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire** » (2I2A). **Les projets issus de ces deux volets devront être en cohérence avec le principe d'éco-conditionnalité voulu par le Premier ministre dans le cadre de la mise en œuvre du PIA2**

Le volet générique « projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires (PS2A) », vise à soutenir des projets présentant des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, procédés, services, organisations et technologies. Il est doté de 35 M€ et est ouvert jusqu'au 5 mai 2016 aux projets dont l'assiette minimale de dépenses éligibles est d' 1 M€.

Le volet simplifié « Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire » (2I2A) vise à soutenir des projets à un stade précoce de leur développement. Doté de 10 M€ ce volet est ouvert jusqu'au 26 février 2016 aux projets dont l'assiette minimale de dépenses éligibles est de 200 000 €. A l'issue d'une instruction limitée à 6 semaines, une subvention de 200 000 € maximum peut être accordée aux projets sélectionnés. Ceux-ci peuvent bénéficier également d'un soutien à la valorisation de leurs résultats, par l'organisation d'une mise en relation avec des clients potentiels et la constitution possible de projets collaboratifs visant les étapes suivantes du développement et de l'industrialisation des travaux.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Compte Twitter : [@CGI_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature

<http://www.franceagrimer.fr>

Contacts presse:

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 81 99
Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13
Cabinet de Najat VALLAUD BELKACEM : 01 55 55 30 10
Cabinet de Ségolène ROYAL : 01 40 81 78 31
Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43
FranceAgriMer : 01 73 30 22 54

